

OBJECTIFS - MISSIONS - FONCTIONNEMENT

Dernière mise à jour : 14 avril 2010

G. GERMIS

BRETAGNE GRANDS MIGRATEURS



SOMMAIRE

I - CONTEXTE	2
II - STATUT	3
III - DEFINITION	3
IV - CHAMPS D'INVESTIGATION	3
V - OBJECTIFS, MISSIONS	4
<i>V. 1 - Objectifs</i>	4
<i>V. 2 - Missions</i>	4
VI - FONCTIONNEMENT	4
<i>VI. 1 - L'OPMB, le comite de pilotage, le comite technique et les ateliers techniques</i>	4
<i>VI. 2 - L'OPMB et les scientifiques</i>	5
<i>VI.3 – Roles de l'OPMB au sein du reseau d'acteurs</i>	5
<i>VI.4 - Partenariats entre l'OPMB et les acteurs</i>	6
<i>VI. 5 – Les indicateurs</i>	6
<i>VI. 6 - Outils</i>	6

I - CONTEXTE

La Bretagne est une région qui présente de nombreux cours d'eau côtiers fréquentés par les poissons migrateurs (saumon, aloses, lamproie, anguille et truite de mer) ce qui lui confère un patrimoine naturel riche. De part la richesse patrimoniale que représentent les poissons migrateurs en Bretagne, de nombreuses opérations ont été menées pour acquérir des connaissances sur l'état des stocks des migrateurs dans le cadre du volet « poissons migrateurs » des Contrats de Projets Etat-Région et ce, depuis 1994¹.

Les stocks des populations de poissons migrateurs méritent d'être connus et les données s'y rapportant méritent d'être valorisées. Le nombre important d'acteurs² prenant part à la gestion des poissons migrateurs amphihalins, rend la communication et la mise en commun des connaissances plus que jamais nécessaire.

La démarche s'inscrit, conformément à l'esprit de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes et de la stratégie nationale pour la biodiversité. La création de l'Observatoire des Poissons Migrateurs (OPMB) s'inscrit aussi dans la démarche nationale de la Trame Bleue du Grenelle de l'environnement.

Il s'inscrit dans le cadre du Schéma régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité et de l'Observatoire de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel (OBPNB), porté par le Groupement d'Intérêt Public « Bretagne Environnement » et lancé en 2008 à l'initiative de l'Etat et du Conseil régional de Bretagne.

Pour toutes ces raisons, la mise en place de l'OPMB est apparue comme fondamentale et a été inscrite dans le volet « poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

¹ Contrat Retour aux Sources 1994-1999 – Volet « poissons migrateurs » du Contrat de Plan 2000-2006 et du Contrat de Projet 2007-2013.

² Par « acteurs », on sous-entend « acteurs prenant part à la gestion des poissons migrateurs ».

II - STATUT

Le projet de l'Observatoire des Poissons Migrateurs (OPMB) a été lancé en 2007 à l'initiative de l'Association Bretagne Grands Migrateurs (BGM) en partenariat avec les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPMA), de l'Etat et du Conseil régional de Bretagne. Il est porté par l'Association Bretagne Grands Migrateurs œuvrant pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs en Bretagne.

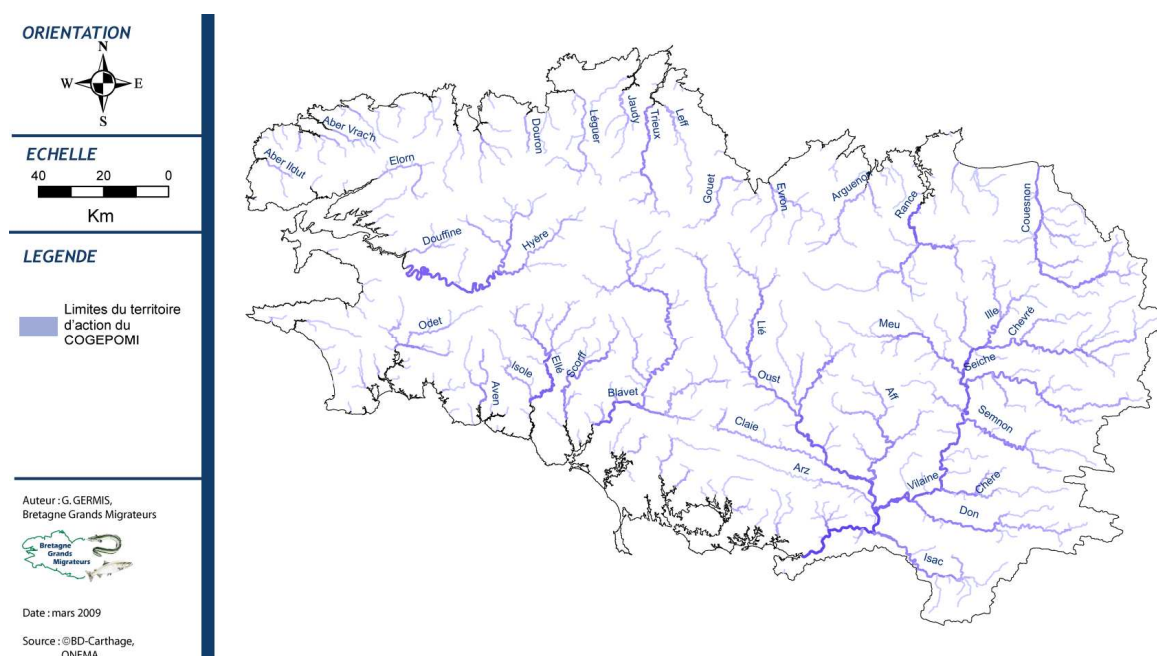
III - DEFINITION

L'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne est un dispositif d'acquisition régulière des caractéristiques du milieu et de l'état des stocks des populations de poissons migrateurs pour son évaluation et suivre son évolution. Il constitue un outil au service de la connaissance dans un objectif d'aide à la décision des politiques publiques et de valorisation. Dans ce but, l'OPMB cherche à centraliser et à diffuser l'information au réseau d'acteurs prenant part à la gestion des poissons migrateurs et au public.

L'OPMB se base sur des indicateurs clés permettant de fixer des niveaux d'alerte et d'évaluer les impacts de gestion.

IV - CHAMPS D'INVESTIGATION

Les investigations de l'OPMB concernent les poissons migrateurs amphihalins (saumon atlantique, anguille européenne, aloses, lamproie marine et truite de mer) et leurs habitats, conformément au territoire relevant de la compétence du COGEPOMI Bretagne³. L'OPMB s'intéresse aussi bien à la connaissance des poissons migrateurs qu'à l'évolution et l'évaluation de l'état des stocks.



³ : Le territoire relevant de la compétence du COGEPOMI Bretagne s'étend en mer jusqu'à une distance de 100m de la limite continentales des basses mers des marées de vives eaux (excluant les îles) auquel s'ajoute l'ensemble du Golfe du Morbihan.

V - OBJECTIFS, MISSIONS

V. 1 - OBJECTIFS

Avec la mise en place de l'OPMB, BGM en partenariat avec les FDPPMAs, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne ont l'ambition de réaliser quatre objectifs majeurs :

- ✓ Suivre l'état des stocks de poissons migrateurs et aider à mieux appréhender les priorités d'actions en vue d'améliorer leur gestion et leur restauration ;
- ✓ Analyser les indicateurs d'évolution du milieu et évaluer les réponses apportées ;
- ✓ Améliorer les échanges d'information entre les acteurs prenant part à la gestion des poissons migrateurs ;
- ✓ Informer et diffuser la connaissance auprès de divers publics.

V. 2 - MISSIONS

L'OPMB vise à concrétiser cette ambition par le biais des missions suivantes :

- ✓ Dresser un bilan régulier :
 - De l'état des stocks de poissons migrateurs et de leurs habitats,
 - Des pressions et des activités qui s'exercent sur le stock,
 - Des réponses apportées ;
- ✓ Etablir une vision synthétique, hiérarchisée et dynamique ;
- ✓ Harmoniser les processus de gestion de la donnée : recueil, bancarisation, valorisation, capitalisation, mutualisation ;

- ✓ Identifier les lacunes de connaissance sur les poissons migrateurs, les redondances entre les programmes, les incompatibilités entre les protocoles de mesures ;
- ✓ Identifier les problématiques ;
- ✓ Proposer des recommandations ;

- ✓ Diffuser auprès des décideurs et des publics experts une information synthétique, actualisée et régionale ;
- ✓ Offrir aux processus de concertation une base partagée de connaissances et de discussion entre les acteurs prenant part à la gestion des poissons migrateurs ;
- ✓ Faciliter l'accès des connaissances sur les poissons migrateurs auprès des publics experts ;

- ✓ Diffuser des informations synthétiques et vulgarisées relatives à l'état des stocks des poissons migrateurs à destination d'un plus large public.

VI - FONCTIONNEMENT

VI. 1 - LE COMITE DE PILOTAGE ET LES ATELIERS

Les projets envisagés dans le cadre de l'OPMB sont validés par un comité de pilotage qui est composé des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA), du Conseil régional de Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des Conseils généraux, du GIP Bretagne Environnement pour l'Observatoire du Patrimoine Naturel et

de la Biodiversité en Bretagne et du Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel et de la Biodiversité (CRSPN).

Le rôle du comité de pilotage est de :

- ✓ Proposer les projets et orientations de l'OPMB, suivre son état d'avancement et proposer des évolutions ;
- ✓ Valider les indicateurs proposés dans le cadre des ateliers et suivre leur construction ;
- ✓ Valider le plan de communication et ses outils (lettre d'information, site Internet) avant diffusion.

Leur mise en œuvre est le fait de BGM.

Leur suivi opérationnel est assuré par des ateliers techniques qui sont constitués d'experts techniques et scientifiques et des partenaires financiers :

- ✓ Des administrations et établissements publics : ONEMA, DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional, Conseils Généraux ;
- ✓ Des FDPMMAs et de la FNPF : élus et personnel technique ;
- ✓ De scientifiques : INRA, Université de Rennes, IFREMER, CEMAGREF... ;
- ✓ De partenaires divers et variés : le GIP Bretagne Environnement, Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI), la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM), le Comité Régional des pêches maritimes (CRPM), associations de pêcheurs...

VI. 2 - L'OPMB ET LES SCIENTIFIQUES

L'OPMB pourra bénéficier des avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sur sollicitation de l'Etat ou du Conseil régional. Ces avis pourront porter sur des validations d'actions ou sur des orientations.

Un comité de relecture d'experts scientifiques et techniques est mis en place afin de fournir un avis sur les documents de synthèse avant leur diffusion. Des experts scientifiques participent aux ateliers techniques. D'autres experts scientifiques peuvent être sollicités ponctuellement en fonction des besoins.

VI.3 – ROLES DE L'OPMB AU SEIN DU RESEAU D'ACTEURS

L'OPMB s'appuie sur un réseau d'acteurs parmi lesquels on compte les organismes publics, les collectivités territoriales et locales ainsi que les associations productrices de données dans le domaine des poissons migrateurs. L'OPMB se positionne alternativement ou conjointement auprès de ces acteurs comme :

- ✓ Une *interface*

L'OPMB anime un réseau d'acteurs autour de projets thématiques pour faciliter la collaboration et faire émerger une synergie ;

- ✓ Un *relais opérationnel*

L'OPMB réalise par exemple une opération de bancarisation ou de valorisation pour le compte d'acteurs commanditaires ;

- ✓ Un *réfèrent*

L'OPMB est force de proposition auprès des acteurs collaborant autour d'un projet. Par exemple, pour le compte de partenaires financiers et techniques, l'OPMB émet un avis consultatif sur des projets qui lui sont soumis ; les champs d'investigation de cette expertise porteront notamment sur la plus value en terme de connaissance apportée par les attendus du projet, sur l'intérêt des objets étudiés, sur l'envergure régionale du projet, sur son aspect collaboratif et sur sa cohérence avec d'autres projets ;

✓ Un *pilote*

L'OPMB est en charge de la dynamique du projet, que celui-ci soit uniquement collaboratif ou qu'il ait une dimension financière.

VI.4 - PARTENARIATS ENTRE L'OPMB ET LES ACTEURS

La nature des partenariats entre l'OPMB et les acteurs des poissons migrateurs se décline essentiellement de deux façons :

- ✓ Une *collaboration* autour d'ateliers techniques, groupes de travail, colloques... ;
- ✓ Un *conventionnement* autour de projets thématiques avec une définition des missions de chacun au sein du projet.

VI.5 – LES INDICATEURS

L'OPMB se basera sur des indicateurs clés qui seront proposés lors des ateliers techniques et validés par le groupe de travail « poissons migrateurs » du CPER :

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEURS DE SUIVI		INDICATEURS D'ÉVALUATION
THEME	ÉTAT DE LA POPULATION	FACTEURS D'INFLUENCE	REponses
RUBRIQUE	Indicateurs classés par espèces puis par stade : Anguille Saumon Aloses Lamproie marine	Libre circulation Centrales hydroélectriques Qualité de l'habitat (potentielle et réelle) Qualité des eaux Paramètres hydrologiques Pêcheries ...?	Travaux (passes à poissons, réhabilitation, repeuplement...) Etudes ... ?

VI.6 - OUTILS

L'OPMB développe ou valorise plusieurs outils aux contenus spécifiques :

- Un tableau de bord : rassemble et présente divers indicateurs d'évaluation et de suivi conformes aux objectifs définis ;
- Des lettres d'information diffusées auprès d'un large réseau d'acteurs et du public ;
- Des colloques, manifestations... ;
- Des rapports stratégiques, synthétiques et périodiques sur l'état des poissons migrateurs en Bretagne ;
- Un site web dédié : lieu où sont valorisés les résultats des travaux des acteurs, avec des contenus à destination des experts. L'OPMB s'appuie sur le portail <http://www.bretagne-environnement.org>, outil développé par Bretagne Environnement et sur <http://biodiversite-bretagne.org>, portail dédié à l'Observatoire du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité.